DISSOLUTIONS

A2501332

SCI DE LUCIA

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieu-dit Pouzet
63250 VISCOMTAT
Siège de liquidation : Lieu-dit Pouzet
63250 VISCOMTAT
880 790 886 RCS CLERMONT-FERRAND

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Pierre QUINONERO, demeurant Lieu-dit Pouzet 63250 VISCOMTAT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Pouzet 63250 VISCOMTAT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

A2501406

FIDAL
AVOCATS

Société d'avocats
8 avenue du Général de Gaulle
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

CAP PLASTIQUE

SASU au capital de 10 000 €
Siège social : Les Sarraix
63250 CELLES SUR DUROLLE
853 186 450 RCS CLERMONT FERRAND

Par décisions du 31/07/2025 l'associé unique de la société A.P.A., société absorbante, SAS au capital de 84 000 euros, ayant son siège social Les Sarraix 63250 CELLES SUR DUROLLE, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le n°747 280 154 a approuvé le projet de fusion établi le 12/06/2025 avec la société CAP PLASTIQUE, société absorbée, et les apports effectués. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/10/2024 de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société CAP PLASTIQUE depuis le 01/10/2024 jusqu'au 31/07/2025 seront réputés réalisés par la société A.P.A. La société CAP PLASTIQUE est donc dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion au 31/07/2025.

A2501420

SCI STENY

Société Civile Immobilière
1 bis rue Casteja
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE 478 170 210

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2025, les associés, après avoir entendu le rapport du Gérant sur l'activité de la société, ont approuvé les comptes du dernier exercice et ont donné quitus entier à la Gérance. Les associés décident la dissolution anticipée de la société dont le siège social est sis BOULOGNE BILLANCOURT (92100) 1 bis rue Casteja et nomment le Gérant, Madame Danièle BATH, en qualité de Liquidateur. Ils décident que la correspondance est fixée chez le Liquidateur, sis à CLERMONT-FERRAND (63000) 8 avenue des Etats-Unis. Mention sera faite au R.C.S. de NANTERRE.

A2501235

DISSOLUTION

LN2S

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 28 allée du Renard,
Moulet Marcenat 63530 VOLVIC
882 336 449 RCS CLERMONT FERRAND

Aux termes d'une décision en date du 25 août 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour. Monsieur Laurent SOULFOUR, demeurant 28 allée du Renard, Moulet Marcenat 63530 VOLVIC, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social de la société.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

A2501187

\+ clermont auvergne métropole

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

RELATIVE A LA CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT NPRU LA GAUTHIERE

Par arrêté du 4 septembre 2025, le Président de Clermont Auvergne Métropole organise une participation du public par voie électronique relative à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'opération d'aménagement NPRU La Gauthière.
La participation du public par voie électronique se déroule pendant 30 jours du mardi 7 octobre 2025 à compter de 8 heures au lundi 17 novembre jusqu'à 18 heures.
Pendant toute la durée de la participation, un dossier est mis à disposition du public via le site internet de Clermont Auvergne Métropole (https://www.clermont-metropole.eu) ou directement sur le lien suivant :
https://www.clermontmetropole.eu/fr/les-grands-projets/grands-projets-urbains/le-quartier-de-la-gauthiere/
Le dossier comprend, pour chaque quartier, les documents suivants :
- Le dossier de création de ZAC,
- Le bilan de la concertation préalable,
- L'étude d'impact et son résumé non technique,
- L'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale,
- Le mémoire en réponse à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale.

Sur demande, ces documents peuvent être mis en consultation sur support papier. Pour ce faire, la demande doit être effectuée, par courrier électronique, auprès des services de la métropole à l'adresse suivante :
monprojetlagauthiere@clermontmetropole.eu
Clermont Auvergne Métropole vous contactera pour convenir d'un rendez-vous, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. Les documents sont mis à disposition du demandeur à l'hôtel de la Métropole, aux heures qui seront indiquées au moment de sa demande. Cette mise à disposition intervient au plus tard le second jour ouvré suivant celui de sa demande.
Le public peut formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation sur le registre dématérialisé prévu à cet effet sur le lien suivant :
https://www.clermontmetropole.eu/fr/les-grands-projets/grands-projets-urbains/le-quartier-de-la-gauthiere/
Les observations et propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le mardi 18 novembre 2025 à 18 heures ne sont pas prises en considération.
Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées, par voie électronique à l'adresse suivante :
monprojetlagauthiere@clermontmetropole.eu
La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il aura été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront mis à disposition sur le site de Clermont Auvergne Métropole (https://www.clermontmetropole.eu) ou directement sur le lien suivant : https://www.clermontmetropole.eu/fr/les-grands-projets/grands-projets-urbains/le-quartier-de-la-gauthiere/ au plus tard à la date de la création de la ZAC concernée et pendant une durée minimale de trois mois.

A2500929

Mond'Arverne Communauté

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU PLUI ET ABROGATION DE DEUX CARTES COMMUNALES

Par arrêté n°25-154 du 02/09/2025, le Président de Mond'Arverne Communauté a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et l'abrogation des cartes communales de Pignols et de Sallèdes.
L'enquête se déroulera du 06/10/2025 à 9h au 07/11/2025 à 17h.
Le dossier de PLUi sera déposé et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture :
- Au siège de Mond'Arverne Communauté (ZA Le Pra de Serre - 63960 Veyre-Monton)
- Dans toutes les Mairies du territoire

Les dossiers des cartes communales de Pignols et Sallèdes seront consultables sur les sites des permanences de la commission d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.
L'ensemble des dossiers sera également consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à ces adresses :
https://www.registre-dematerialise.fr/6522 et https://www.mond-arverne.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/
Chacun pourra consigner ses observations pendant toute la durée de l'enquête :
- par voie postale à «Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique du PLUi/abrogation des cartes communales de Pignols et de Sallèdes, Mond'Arverne Communauté, ZA Le Pra de Serre, 63960 Veyre-Monton», de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête ;
- par courriel via l'adresse mail enquete-publique-6522@registre-dematerialise.fr ;
- sur les registres d'enquête disponibles en mairies et au siège de Mond'Arverne Communauté ;
- sur le registre en ligne https://www.registre-dematerialise.fr/6522

La Présidente du Tribunal Administratif a désigné une commission d'enquête composée de M. Gérard DUBOT, professeur en retraite (Président) ; Mme Martine VIEIRA, responsable cadastre en retraite, et M. Didier FABRE, inspecteur principal des finances publiques en retraite (titulaires) ;
M. Alexis JELADE, cadre Michelin en retraite (suppléant).
Les commissaires enquêteurs recevront le public au siège de Mond'Arverne les 06/10 de 9h à 12h, 22/10 de 14h à 17h et 07/11 de 14h à 17h ; ainsi que dans les mairies de :
- Aydat le 25/10 de 9h à 12h
- La Roche-Blanche le 14/10 de 9h à 12h
- Les Martres-de-Veyre les 08/10 de 16h à 19h, 20/10 de 14h à 17h et 30/10 de 9h à 12h
- Pignols le 29/10 de 14h à 17h
- St-Amant-Tallende les 11/10 de 9h à 12h, 23/10 de 9h à 12h et 04/11 de 14h à 17h
- Sallèdes le 16/10 de 14h à 17h
- Vic-le-Comte le 18/10 de 9h à 12h, 27/10 de 9h à 12h et 05/11 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, le projet de PLUi, éventuellement amendé, sera approuvé définitivement par le conseil communautaire.
Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront consultables sur les sites où se sont tenues les permanences, ainsi que sur le site internet de Mond'Arverne Communauté, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A2501106

PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

RESULTAT DE MARCHE

Fournitures

Acheteur
Département du Puy-de-Dôme
Objet
Fourniture de pièces de rechange d'origine pour véhicules poids lourds
Passation
Appel d'offres ouvert
L'avis intégral n° 590019-2025 du 10/09/25 est consultable sur le site du JOUE
Date d'envoi de l'avis :
11/09/25

A2501115

PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

AVIS SUPPLEMENTAIRE D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Services

Acheteur
Département du Puy-de-Dôme
Objet
Collège de CHATEL-GUYON Reprises structurelles et réhabilitation de salles de classe Mission de maîtrise d'œuvre
Passation
Procédure adaptée ouverte
Réception des offres
06/10/25 - 12 h
L'avis intégral n° 25-101114 du 11/09/25 est consultable sur le site du BOAMP
Date d'envoi de l'avis
11/09/25

A2500882

PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT

AVIS SUPPLEMENTAIRE
D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Travaux

Acheteur
Département du Puy-de-Dôme
Objet
R.D. 786 753 Aménagement en traverse d'agglomération
Commune de VEYRE MONTON
Passation
Procédure adaptée ouverte
Réception des offres
06/10/25 - 12 h
L'avis intégral n° 25-100594 du 10/09/25 est consultable sur le site du BOAMP
Date d'envoi de l'avis
10/09/25

NOUVEAU !

le semeur Hebdo
Journal d'informations locales et départementales
Journal MEMBRE du réseau
ALC RÉGIE
Régie publicitaire du groupe PMSO
annoncelegale.alcregie.com
UNE PLATEFORME UNIQUE
pour vos annonces légales
ICI, ET PARTOUT EN FRANCE !

le semeur Hebdo
Journal d'informations locales et départementales

4, allée Groupe N. Bourbaki
CS 50034 – 63178 AUBIERE
CEDEX • Tél. 04 73 98 46 00

Édité par *SNSH Société Nouvelle Semeur Hebdo*,
Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 €,
Durée 99 ans à c/r du 24 juillet 2014, RCS Clermont 803 694 280
Siret 803 694 280 00014, APE 5813Z. ISSN 0986-7791.
Actionnaire : PMSO.
C.P.P.A.P. n° 0127 C 81112.
Directeur de la publication : Vincent David.
Éditeur, rédacteur en chef : Cyril Greghi.
Rédacteur en chef adjoint : Patrick Ragon.
Journalistes départementaux :
Ludivine Bourduge, Guillaume Chameyrat, Jules Roman.

Abonnements (prix T.T.C. au taux de 2,10 %)
Intégral 1 an (papier+internet) **: 77 € - Numérique 1 an : 45 €**

Journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur tout le département du Puy-de-Dôme (tarif ministériel).
Publicité locale : tél. 04 73 98 71 90.
Publicité régionale : PHR Publicité, 20 chemin Louis Chirpaz 69130 Ecully, tél. 04 72 49 09 61.
Publicité nationale : Espace PHR, 72 rue d'Hauteville 75010 Paris, tél. 01 45 23 44 16.

Entreprise totalement indépendante, Le Semeur Hebdo est adhérent du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale (SPHR) et de l'Association de la Presse Catholique Régionale (APCR).

Atelier pré-presse du Semeur hebdo. Dépôt légal à parution.
Tirage : Imprimerie GCF, 63 av. Jean-Mermoz - Allée des Bourdillats, 89000 Auxerre.

votre journal
Ce journal a été imprimé sur du papier recyclé (taux de fibres recyclées compris entre 60 et 100 %) ou sur du papier certifié PEFC issu de forêts durablement gérées. Il a été fabriqué en France, en Espagne ou au Canada. L'eutrophisation des eaux (fabrication pâte et papier) est de 0.01 kg/t.